

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 8 décembre 2011

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, sont présents : Mme Florence BERTHET, M. Franck CHAUVE, Mme Christine LE FUR, MM. Gérard DELAIRE, Yves DEGOUT, Bernard BLINEAU, Gabriel ROUSSET, Jacques BRUNEL, Etienne BIED-CHARRETON, Joël FORTUNIER, Claude BOURDELLE, Christian CHARRIERE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, Mme Evelyne GIRARD-GUILLOUD.

Absents excusés : Mme Marie-Pierre REYNAUD, MM. Bernard MALLET, Jean-Paul DUBOURGNON qui ont respectivement donné procuration à MM. Bernard BLINEAU, Gérard DELAIRE, Claude BOURDELLE.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal

- délibère pour que le 4^{ème} adjoint, en remplacement de Mme Marie-Pierre REYNAUD, démissionnaire, conserve ce rang ; il est précisé que Mme REYNAUD reste conseillère municipale ;
- décide de nommer un 5^{ème} conseiller délégué à compter du 1^{er} janvier 2012 et après vote à bulletins secrets, M. Bernard GERVAIS, ayant obtenu 14 voix, est nommé 5^{ème} conseiller délégué ; il est précisé que les 5 conseillers délégués se répartiront l'indemnité totale brute perçue par les 4 conseillers délégués ;
- procède à l'élection du 4^{ème} adjoint par vote à bulletins secrets. Mme Sandrine VILLENEUVE, ayant obtenu 14 voix, est nommée 4^{ème} adjoint et est immédiatement installée ;
- approuve plusieurs modifications budgétaires en section d'investissement et de fonctionnement afin de pouvoir régler quelques factures avant la fin de l'année ;
- approuve le nouveau tarif de l'eau à compter du 1/01/2012 : l'abonnement est porté de 49 € à 50.50 € et le prix du m³ de 1 € à 1.03 € ;
- décide de ne pas modifier le tarif de l'assainissement ;
- approuve des avenants négatifs avec plusieurs entreprises concernant les lots n° 2 (terrassements, VRD, espaces verts), n° 4 (charpente bois, ossature bois), n° 5 (toiture tuiles, zinguerie) et n° 13 (carrelage, faïence) de l'école publique ;
- décide de réaliser un emprunt de 100 000 € auprès du Crédit Mutuel, pour une durée de 10 ans, au taux de 4.40 %, avec remboursement à échéances trimestrielles ;
- approuve l'acquisition, dans le cadre des travaux d'eau, au titre des périmètres de protection des captages, d'une emprise de 190 m², sur la parcelle H 258, et d'une emprise de 1 190 m² sur la parcelle H 496, situées au lieudit Font Chenelette, appartenant à M. Joannès GODARD, pour un montant de 2 650 € ;
- donne son accord pour le renouvellement du service optionnel de gestion des retraites CNRACL par le Centre de Gestion ;
- décide de ne pas se prononcer ce jour sur la demande d'achat de terrain situé à Vérines par M. Benoit à la Guillaume et de le contacter pour plus de précisions ;
- confie le remplacement de six extincteurs à eau et d'un extincteur poudre 9 kg à la société GSB de Roanne et décide de consulter plusieurs sociétés pour la vérification annuelle de 2012 ;
- alloue une subvention de 762 € à M. & Mme GRILLOT pour la réfection des façades de leur immeuble situé 12 Rue Claude Peurière (partie habitation uniquement) ;
- fixe à 100 % le taux de l'indemnité de conseil allouée à M. le Receveur municipal ;
- donne un avis favorable aux extensions du réseau communal d'eau potable afin de desservir les hameaux de La Baronnie et de La Bruyère ;
- décide de ne pas allouer une subvention au lycée d'Yssingeaux pour le voyage solidaire au Maroc organisé par des étudiants de BTSA ;
- est informé du sinistre à la Salle des Fêtes, du montant des recettes du Casino pour le mois de novembre, que France Télécom envisage de mettre la fibre optique en empruntant la voirie forestière du Trésor afin de desservir Noirétable en Très Haut Débit et de la réunion tenue avec les responsables de l'entreprise POUJOULAT qui a racheté le site du Pôle Bois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Affiché en exécution des articles L. 2121-25 et L. 5211-1 du CGCT.

Le Maire, Denis TAMAIN.

